
Financer votre formation en tant que salarié(e)

Chez **SportBusiness Formation**, nous vous accompagnons pour que la formation soit un levier de développement professionnel accessible, quel que soit votre statut. Voici un aperçu des dispositifs de financement disponibles pour les salariés.

1. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Chaque salarié cumule 500 € par an (ou 800 € pour les personnes en situation de handicap), dans la limite de 5 000 €.

- Utilisable à tout moment via [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Mobilisable sans l'accord de l'employeur si la formation se fait hors temps de travail
- Peut être complété par d'autres financements (entreprise, OPCO...)

2. Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

- Formation à l'initiative de l'employeur, financée par l'entreprise ou son OPCO
- Peut se dérouler sur ou hors temps de travail
- Le salarié est rémunéré normalement pendant la formation

3. Le CPF de Transition Professionnelle

- Permet de changer de métier ou de secteur
- Rémunération maintenue partiellement ou totalement durant la formation
- Dossier à déposer auprès de Transitions Pro
- Nécessite l'accord de l'employeur si sur temps de travail

4. Le dispositif Pro-A

- Pour évoluer ou se reconvertir en alternance (formation + activité professionnelle)
- Maintien du contrat de travail et de la rémunération
- Financé par l'OPCO de l'entreprise

5. Le Bilan de Compétences

- Permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Financé via le CPF, le PDC, ou par un OPCO
- Réalisé par un prestataire certifié

6. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Pour obtenir tout ou partie d'un diplôme grâce à l'expérience
- Financement via CPF, PDC, OPCO ou Région
- Nécessite un accompagnement VAE certifié

7. Les aides complémentaires

- Certaines Régions proposent des aides supplémentaires
- Des fonds européens (FSE+) ou conventionnels peuvent intervenir
- Votre OPCO peut compléter ou prendre en charge une partie de la formation

8. Maintien de la rémunération

- Lors de formations sur temps de travail, le salaire est maintenu
- En CPF de transition ou Pro-A, des aides spécifiques permettent le maintien partiel ou total

9. Ce que nous faisons pour vous

Chez [Nom de l'organisme], nous :

- Étudions votre situation et vos droits à la formation
- Proposons un accompagnement pour mobiliser les bons dispositifs (CPF, OPCO, Pro-A...)
- Fournissons tous les documents nécessaires (devis, programme, calendrier)
- Assurons un suivi pédagogique et administratif complet

10. Contactez-nous pour un accompagnement personnalisé

Vous êtes salarié et souhaitez booster vos compétences ?

Contactez-nous via [formulaire de contact] ou au [téléphone] pour une étude gratuite et personnalisée de vos options de financement.

